

PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCERTATION SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PHASE DE DIAGNOSTIC

--

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 20 JANVIER

REUNION DU :	20 janvier 2017
SALLE / ADRESSE :	Salle Jacques Tati, 12 Bis Rue Danes de Montardat, 78100 Saint-Germain-en-Laye
PARTICIPANTS :	140 personnes
ANIMATEUR :	Grégoire Milot – Etat d'Esprit Stratis
DEBUT > FIN :	19h00/20h50
ELUS / SERVICES PRESENTS	Emmanuel Lamy, Maire de Saint-Germain-en-Laye Xavier Lebray, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme

INTRODUCTION DE LA REUNION

Emmanuel Lamy, Maire de Saint-Germain-en-Laye, introduit la réunion de lancement, première rencontre avec les habitants dans le cadre de la concertation réglementaire prévue pour la révision du PLU de la ville.

M. le Maire fait un rappel des grands événements historiques qui ont influencé la ville, sa démographie, son urbanisme, jusqu'à aborder l'apparition des plans d'ensemble : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), Plan d'Occupation des Sols (POS), Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Mention est faite de la place toujours importante des contraintes et limites imposées par les règlements supra-communaux (Schéma directeur de la Région Île-de-France, Règlement National d'Urbanisme etc..)

M. le Maire rappelle que le premier PLU est entré en vigueur en 2005 et qu'il doit être révisé car le contexte et la législation ont changé. Il ajoute que la ville ayant rejoint l'intercommunalité de « Saint Germain Boucles de Seine », ce PLU sera le dernier avant de passer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Grégoire Milot, Président de l'agence Etat d'Esprit Stratis chargée d'organiser la concertation, annonce le lancement du processus de concertation qui va se traduire par plusieurs rencontres avec les habitants. Il affirme au public la nécessité de construire ensemble le PLU dès cette première réunion et lors des rencontres à venir. Il présente le déroulé de la soirée.

Xavier Lebray, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, évoque les deux documents importants à retenir et comprendre : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui comprend les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de la ville ; et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), document plus précis qui définit les actions et les opérations nécessaires

PLAN LOCAL D'URBANISME

pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Il revient sur les contraintes qui pèsent sur la ville dans le cadre de la révision.

Grégoire Mages (Etat d'Esprit Stratis) présente le PLU, le découpage du territoire auquel il procède et les orientations qu'il donne. Il précise qu'il s'élabore sur plusieurs années et démarre par un diagnostic pour lequel l'aide et l'expérience des habitants sont requis/versés à celui-ci. Il poursuit en détaillant les étapes qui suivent celle du diagnostic : PADD, mise en forme à l'hiver 2017, arrêté, enquête publique etc..

ECHANGES AVEC LA SALLE

▪ Commerces et dynamisme économique

Un habitant aborde le sujet de l'activité des commerces du centre-ville qu'il estime en danger à cause des centres commerciaux et de l'internet. Il exprime la volonté de défendre le tissu commercial et suggère de relocaliser des parkings en centre-ville pour faciliter la venue des voitures, 100 à 200 places pour limiter les temps de trajet à pied.

Un autre habitant explique connaître des commerçants pour qui le stationnement en centre-ville est devenu difficile, ce qui les empêche de se garer quand ils viennent travailler.

La question de la piétonisation est évoquée par une personne qui craint que cela ne nuise aux commerces. Elle soulève l'éventualité d'une « semi-piétonisation », plus conciliatrice, et demande si la ville a intérêt à étendre son secteur piétonnier.

Un habitant raconte qu'à Pierrefitte le centre-ville est accessible aux vélos et cela pousse la population à se rendre dans les commerces plutôt que dans les supermarchés. Une personne, vivant rue Voltaire, a l'impression que les galeries de St Germain périclitent et demande quels enseignements en tirer.

Un élu pense qu'il faut soutenir le commerce et développer les nouvelles technologies pour créer des emplois plus qualifiés. Une habitante estime que certains Saint Germainois soutiennent la voiture en centre-ville alors que cela provoque des nuisances sonores. Elle souhaite un centre-ville plus agréable pour donner envie aux gens d'y consommer. Une résidente de Saint Germain-en-Laye souhaite voir se développer des commerces qui vendraient des produits étrangers, allemands par exemple.

▪ Déplacements et mobilité

Plusieurs habitants estiment que la circulation en vélo est devenue trop difficile, que la ville est « intraversable » car la commune tend à se densifier. Ils suggèrent la décentralisation du stationnement, la limitation des places de parking dans le centre-ville, la piétonisation de celui-ci voire même la fermeture aux voitures. Une meilleure desserte du centre par les transports en commun est également suggérée pour résoudre le problème.

Un habitant insiste sur le fait que la qualité de vie à Saint-Germain-en-Laye est un atout majeur. Il souhaite la développer davantage en donnant la priorité aux pistes cyclables pour que chacun puisse

PLAN LOCAL D'URBANISME

faire ses courses facilement en vélo et de façon sécurisée. Il regrette que les quartiers éloignés du centre-ville soient moins favorisés en termes de pistes cyclables et qu'il soit plus difficile pour leurs résidents de se déplacer à vélo.

Une résidente du quartier Alsace-Lorraine explique utiliser le vélo et la piste cyclable qui mène aux quartiers sud de Saint-Germain-en-Laye. Elle demande plus de sécurité pour les vélos, vis-à-vis des voitures, sur le trajet entre ces quartiers et le centre-ville. Elle estime également qu'il faudrait des modes de transport qui demandent moins d'efforts pour rendre les quartiers sud plus accessibles.

Un habitant du centre-ville, quartier de l'hôpital, explique utiliser beaucoup le vélo sur pistes cyclables.

Une habitante raconte qu'elle utilise le vélo sur les axes partagés où les vélos roulent en sens inverse des voitures. Elle regrette que certains automobilistes puissent être insultant en croisant un vélo en sens inverse et souhaite que vélos, piétons et voitures puissent coexister. Elle explique également que certaines pistes cyclables s'arrêtent brusquement d'une rue à l'autre et qu'il faut s'insérer péniblement entre les voitures.

Un autre habitant pense qu'il est compliqué de changer le centre-ville pour les vélos, que ceux-ci sont souvent sur les trottoirs et que c'est dangereux car l'on peut être renversé.

De nombreux habitants estiment l'accès au centre-ville complexe pour ceux qui vivent à l'extérieur.

Une personne qui vit à « l'autre bout » de Saint-Germain-en-Laye raconte avoir des difficultés à se garer dans le centre. L'alternative des transports en commun lui paraît coûteuse, tout comme le prix des parkings du centre-ville.

Un habitant explique qu'il fait ses courses en centre-ville mais vit dans les quartiers sud. La desserte de son quartier en bus serait trop faible le samedi et inexistante le dimanche, ce qui nuirait, selon lui, aussi à l'activité des commerçants du centre-ville.

Un habitant estime que le parking souterrain du centre est essentiel. Il vient de l'extérieur de la ville et le parking lui permet d'aller sur la place du marché faire ses courses.

▪ Développement urbain

Un habitant estime que le PLU est une préoccupation pour beaucoup de gens mais que lui fait confiance aux élus pour défendre les zones protégées. Il insiste sur la nécessité de protéger les espaces verts contre les promoteurs, dans le PLU.

Un autre habitant explique qu'il y a un espace vert non constructible dans sa copropriété et qu'il y aurait cependant besoin d'y construire un parking. Il estime qu'il y aura, à termes, la nécessité d'empiéter sur cet espace vert protégé et s'inquiète des restrictions qu'il pourrait y avoir dans le PLU contre cela.

Une conseillère municipale prend la parole et insiste sur la nécessité de protéger la forêt et le bâti historique. Elle affirme qu'il faut accepter qu'il y ait peu de foncier et beaucoup de forêt car la ville est un « poumon vert ». Elle se dit opposée à la densification urbaine et immobilière qui n'est pas

PLAN LOCAL D'URBANISME

l'identité de la ville. Elle souhaite par ailleurs la création de maisons d'entreprises, de maisons de business, de zones de co-working et une maison de l'adolescence, sans pour autant que cela nécessite de nouvelles constructions.

Une habitante explique que trop de jeunes ne peuvent pas s'asseoir et qu'il faudrait plus d'espaces de convivialité.

Un élu explique qu'il y a beaucoup d'emplois à Saint-Germain-en-Laye. Pour lui, il n'est pas nécessaire de construire des zones nouvelles pour créer de l'emploi. Il estime que la ville n'a pas beaucoup d'espaces pour construire mais que beaucoup de logements sont vides et constituent une piste pour accueillir plus de personnes.

La remise aux normes de certains bâtiments qui ne sont plus utilisés est abordée, tout comme la mise en place de « tiers lieux » qui changent la fonction d'un bâtiment pour en faire un nouvel usage. Ces solutions sont présentées comme intéressantes et préférables, pour développer l'activité économique, à de grandes opérations d'aménagement ou la destruction de bâtiments pour reconstruire ensuite.

Une habitante du quartier de l'hôpital explique avoir répondu à une enquête sur le thème « Que faire pour le quartier de l'hôpital » et souhaiterait avoir le résultat de l'enquête. Elle précise avoir demandé l'aménagement d'une maison de santé qui serait créatrice d'emplois.

▪ Les liens de la ville avec « l'extérieur »

Un habitant propose une typologie des résidents de la ville :

- Ceux qui y vivent et y travaillent.
- Ceux qui y vivent mais n'y travaillent pas.
- Ceux qui n'y vivent pas mais y travaillent.

Une habitante explique qu'elle doit faire 4 heures de transport par jour depuis des années sur le RER A et que cela pose problème. Des habitants estiment que le trajet en transports en commun pour Paris est long et compliqué le soir quand les RER sont moins fréquents.

Un habitant explique qu'il faudrait capitaliser sur la formation, les écoles et Science Po pour faire venir des personnes de l'international, développer les échanges éducatifs avec l'extérieur.

Un habitant fait remarquer qu'il serait judicieux de passer à un PLUi pour réfléchir à un niveau plus collectif, notamment sur les infrastructures de santé. Il s'interroge sur l'insuffisance des services de santé dans la ville, la difficulté d'y construire des infrastructures et pense que ce problème devrait être réglé avec les communes alentour. Celles-ci pourraient accueillir de tels aménagements profitables aux Saint-Germainois(e)s. Il ajoute que pour lui les deux cliniques du quartier de l'hôpital sont insuffisantes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCLUSION DE LA REUNION

Grégoire Milot revient sur les rendez-vous à venir (4 ateliers participatifs, 2 cafés, 1 balade en bus), rappelle que les habitants pourront participer et réfléchir aux éléments qui ont été évoqués en ateliers. Il insiste sur l'importance des cafés qui permettent d'aller à la rencontre d'autres personnes et détaille l'intérêt de la « balade » en bus. Il évoque l'existence d'un site Internet pour laisser des commentaires.

Une habitante reprend la parole et demande à ce que soient évoquées toutes les contraintes principales qui affectent la ville dans le cadre du PLU pour ne pas qu'il y ait de frustrations. Elle estime qu'il ne faut pas faire croire aux gens qu'il n'y a pas de contraintes et qu'il est nécessaire de les évoquer avant d'engager le travail en concertation.

Monsieur le Maire indique qu'on peut obtenir le « Porter à connaissance » avec les contraintes que le préfet impose à la collectivité en quittant la salle. M. le Maire remercie l'agence Etat d'Esprit-Stratis et l'agence Karine Ruelland.